

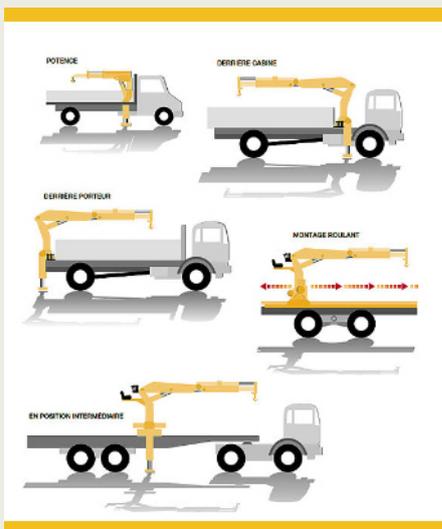
R.490

Grues de chargement

R.490

Grues de chargement

- 1 seule catégorie
- Appareil de levage à charge suspendue motorisé comprenant un fût qui pivote par rapport à une base et un système de flèche qui est fixé au sommet du fût, généralement monté sur un véhicule industriel (y compris une remorque) ayant une capacité résiduelle d'emport de charges, et conçu pour le chargement et le déchargement du véhicule ainsi que pour d'autres travaux tels que spécifiés par le fabricant dans la notice d'instruction.
- Sans ou avec l'option télécommande



Depuis le 1er janvier 2020, la recommandation R490 de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) remplace la recommandation R390.

Besoin de conseils ?
Nos conseillers formation sont à votre disposition

■ **PRESTATIONS CEPIM**
- Rédaction Document Unique
- Formations CACES®/AC - Habilitations électriques - Échafaudage - Incendie AIPR - CSE/CST - SST...

■ **Rennes** - 02 23 45 65 65
Nantes - 02 40 59 70 98
Bordeaux - 05 57 81 29 34
Lyon - 04 72 16 33 60
Paris - 01 56 88 29 71

■ **VANNES** (siège social)
02 97 59 11 11
contact@cepim.fr
www.cepim.fr